

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT
STROMBOLI FILMS
PARKING RUE DE L'EUROPE
DU 27 AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Arrêté n°398 septembre 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L.2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande en date du lundi 16 septembre 2024 de Madame Domitille CHAMBON, régisseuse adjointe de STROMBOLI FILMS, 4 rue Martel 75010 Paris concernant l'occupation parking camion rue de l'Europe (voir plans), du vendredi 27 septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 27 septembre 2024 à 15h00 jusqu'au lundi 30 septembre 2024 à 21h00, le parking camion rue de l'Europe sera occupé par STROMBOLI FILMS (voir plan) dans le cadre d'un tournage de film.

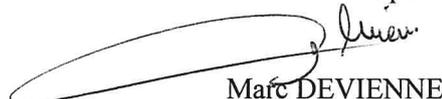
ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 06 septembre 2024

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE

